



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Restitution au gouvernement du Chili de quatre momies précolombiennes

Berne, 20.01.2011 - Le 20 janvier 2011, quatre momies précolombiennes ont été remises au gouvernement du Chili dans les locaux du Musée d'Ethnographie de Genève. Deux d'entre elles sont parmi les plus anciennes au monde. Il s'agit en l'occurrence d'une restitution volontaire de la part d'une personne privée suisse. Le service spécialisé Transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture a servi d'intermédiaire.

Une cérémonie officielle s'est tenue en présence du directeur de l'Office fédéral de la culture, M. Jean-Frédéric Jauslin, du magistrat en charge du Département de la culture de la Ville de Genève, M. Patrice Mugny, du directeur du Musée d'Ethnographie, M. Boris Wastiau et de l'Ambassadeur du Chili en Suisse, M. Enrique M. Melkonian Stürmer, à qui les quatre momies ont été remises.

Le Musée d'Ethnographie de Genève s'était chargé d'assurer la conservation des momies après que la personne privée eut émis le désir de les restituer. Auparavant, cette dernière avait voulu faire don de ces objets au Musée. Le directeur du musée, également président de la Commission de déontologie des Musées de la Ville de Genève, les avait refusés en application des principes éthiques prévues par le Code de déontologie de l'ICOM pour les musées. Ces principes prévoient qu'un musée doit établir la provenance légale de tout objet culturel avant de s'en porter acquéreur (achat, don, prêt, legs ou échange).

Deux momies de la culture chinchorro

Quant aux quatre objets, il s'agit de deux momies de la culture chinchorro (7000 à 1500 av. J.-C.), d'une momie précolombienne à la datation incertaine et d'une momie de la période des premiers contacts avec les Espagnols. Les quatre momies viennent du nord du Chili aux confins du désert d'Atacama. Remontant à 5000 av. J.-C, les momies chinchorro sont les plus anciennes momies au monde. Tous ces objets font partie du patrimoine culturel et archéologique chilien.

En plus des quatre momies, la collection privée comptait encore d'autres vestiges humains. Un examen approfondi mené par des experts suisses et chiliens n'a pas permis d'attribuer à une culture déterminée ces restes qui se trouvent dans un état avancé de désagrégation. Ils seront inhumés à Genève au printemps 2011 dans le cadre d'une petite cérémonie. Bonne coopération entre les autorités suisses et chiliennes

Dès que les autorités suisses eurent pris contact avec elles, les autorités chiliennes se déclarèrent immédiatement prêtes à rapatrier les momies en coopération avec l'Office fédéral de la culture et le Musée d'Ethnographie de Genève. Deux experts vinrent du Chili pour mener examens et analyses avec leurs collègues suisses.

Le Chili accorde une grande importance à la conservation de son patrimoine culturel, notamment celui laissé par les premiers habitants. Cette restitution prend un relief tout particulier puisqu'elle s'inscrit dans le cadre des festivités célébrant les 200 ans de l'indépendance de la République du Chili (1810-2010).

Les momies seront accueillies au Chili par le Consejo de Monumentos Nacionales et conservées dans des institutions muséales.

La Confédération sauvegarde et protège le patrimoine culturel

De nouveaux devoirs de diligence s'appliquent depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le transfert des biens culturels (LTBC) le 1er juin 2005. Quiconque procède au transfert d'un objet culturel est tenu de s'assurer que celui-ci n'a pas été volé ou soustrait à son propriétaire contre la volonté de ce dernier, comme c'est le cas pour des fouilles illicites. Par la loi, la Confédération entend contribuer à protéger le patrimoine culturel de l'humanité et prévenir le vol, le pillage ainsi que l'exportation et l'importation illicites des biens culturels.

Effets positifs de la LTBC

Les nouvelles dispositions de la LTBC ont amené à une pratique plus diligente en matière de transfert de biens culturels. Les efforts de prévention et d'information facilitent en outre les restitutions volontaires de biens culturels d'origine douteuse ou inconnue.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture : www.bak.admin.ch/kgf

Adresse pour l'envoi de questions:

Benno Widmer, chef du service spécialisé Transfert international des biens culturels,
Office fédéral de la culture
Tél. : 031 322 03 25, Benno.Widmer@bak.admin.ch

Boris Wastiau, directeur du MEG - Musée d'ethnographie Genève
Tél. : 022 418 45 49, Boris.Wastiau@ville-ge.ch

L'Ambassadeur de la République du Chili, Enrique M. Melkonian Stürmer, Berne
Tél. : 031 370 00 53, enrique.melkonian@embachile.ch

Auteur:

Office fédéral de la culture
Internet: <http://www.bak.admin.ch>⁽¹⁾

Références supplémentaires:

www.bak.admin.ch/kgt⁽²⁾ 

[Galerie d'Images](#)⁽³⁾ 

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.bak.admin.ch>
2. <http://www.bak.admin.ch/kgt>
3. <http://www.bak.admin.ch/aktuelles/01832/03852/index.html?lang=fr>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
webmaster@admin.ch | [Informations juridiques](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>